

Règlement de l'Appel à projets : Première Collection LOVELYMESS

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et du principe de l'appel à projets, toute participation à l'appel entraînant l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Objectifs de la société de production blackpills studio :

Pour sa toute première collection, sous la direction de Patrick Timsit, Pascal Elbe et Patrick Holzman, LOVELYMESS souhaite recevoir des projets de comédies romantiques sur le thème de "LA SECONDE VIE, LA SECONDE CHANCE". Nous recherchons des histoires d'amours drôles qui célèbrent l'amour sous toutes ses formes, genres, origines ou orientations sexuelles. Nous souhaitons donner la part belle aux femmes dont les questionnements, les désirs et les corps sont trop peu représentés à l'écran, mais aussi à tous ceux que la société a trop souvent tendance à mettre au banc de la vie amoureuse. Quand les enfants sont partis, que l'on a accompli, ou non, ce que l'on désirait, que l'on se sent enfin libre, comment se réinventer ? "On a deux vies et la deuxième commence quand on se rend compte qu'on n'en a qu'une". Confucius

Condition d'admissibilité de l'auteur :

- Nous n'avons aucune restriction concernant l'admissibilité des auteurs et lirons tous les projets.
- Un projet peut être porté par un groupe de scénaristes.
- Tout participant garantit l'exactitude des informations relatives à son identité qu'il communiquera à blackpills studio dans le cadre de sa participation.
- Tout participant garantit être majeur. Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable de son représentant légal (parent et/ou tuteur) pour participer.
- Chaque auteur peut proposer plusieurs projets dans la limite de trois, qu'il les soumette en tant que projet individuel et/ou portés par un groupe de scénaristes.

Conditions d'admissibilité du projet :

- Genre : Comédie Romantique
- Thème principal : La Seconde Vie. La Seconde Chance.
- Format : Film.
- Durée : Entre 42 et 60 minutes maximum.
- Histoire : Originale (adaptations acceptées).
- Personnage : Un des protagonistes principaux à au moins 50 ans.
- Langue : Les projets en langue française, de tous les genres sont acceptés.
- Dossier de candidature : document de présentation du concept. Entre 3 et 6 pages maximum + 1 page de CV par scénariste

Cession : Les projets doivent être libres de toute option, cession et/ou priorité à une société ou un tiers.

Procédure de participation - Envoyer vos dossiers :

- Dépôt des projets avant le 20 novembre à 23h59
- Mail : 2v2c@lovelymess.fr

Déroulement de l'appel à projet :

- Lancement de l'appel : 20 octobre 2022
- Date limite de dépôt des dossiers : 20 novembre à 23h59
- Du 21/11 au 20/12/22 : pré-sélection de 20 projets pour un entretien avec le comité de sélection composé notamment des directeurs de collection.
- Le 9/01/23 : sélection de 10 projets et développement des dossiers de présentation.

A l'issue de la sélection, les participants sélectionnés signeront un contrat de commande d'écriture d'un dossier de présentation complet du projet de film, sur la base du concept sélectionné, et de cession des droits d'auteur afférents en vue de la production du film.

Dans l'hypothèse où le film ne serait pas mise en production dans un délai de 24 mois à compter de la signature du contrat, le participant reprendrait la disposition de ses droits sur le concept.

En contrepartie de la signature du contrat, le participant sera rémunéré à hauteur de 4.000€ (quatre mille) euros bruts hors taxe. Pour les projets collaboratifs portés par un groupe de scénaristes, cette rémunération sera répartie à parts égales entre chacun des auteurs du groupe. Cette somme de 4.000 € H.T. sera versée par blackpills studio aux auteurs selon l'échéancier suivant: - 2.000 € (deux mille euros) H.T à la signature du contrat - 500 € (cinq cent euros) H.T à la remise par le ou les auteurs du premier livrable (devant comporter une progression d'environ 6 à 9 pages) - 500 € (cinq cent euros) H.T à la remise par le ou les auteurs du second livrable (devant comporter une progression d'environ 9 à 12 pages) - 1 000 € (mille euros) à la livraison du troisième et dernier livrable (V1 du dossier de présentation complet devant comporter 15 pages)

En cas d'arrêt du développement de la série au cours du contrat de commande, les sommes déjà versées à ou aux auteur(s) en contreparties des livrables rendus leurs seront acquises et n'auront pas à être remboursées. Toutefois, les sommes non versées et prévues pour des livrables non encore rendus ne seront pas dues par blackpills studio. A l'issue de la période de 24 mois et en cas de signature d'une convention avec un diffuseur, un contrat d'écriture sera signé avec l'auteur (ou les auteurs en cas de projet collaboratifs) portant sur la commande et la cession de travaux d'écriture et prévoyant des rémunérations supplémentaires.